



**TUNISIE
LEASING & FACTORING**

Société Anonyme au capital de 45 000 000 dinars
Siège Social : Centre Urbain Nord, Ave. Hédi Karray - 1082 – Tunis Mahrajène
RC n° B 134091997

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 13 Décembre 2017

**Note d'opération
Relative à l'augmentation de capital social de Tunisie Leasing et Factoring
de 45 000 000 DT à 51 750 000 DT**

**Nombre de titres à émettre :
1 350 000 actions nouvelles - Nominal : 5DT - Prime d'émission : 10 DT**

Visa n° 18/1012 du 21 NOV. 2018 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information :

M. Mondher ZID
Directeur financier de Tunisie Leasing et Factoring
Tél : 70 132 000 - Fax : 71 236 625
Email: mondher.zid@tlf.com.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse
Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène
Tel : 71 189 600 - Fax : 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11 Octobre 2018** sous le **18-007**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2019.



Novembre 2018

SOMMAIRE

Flash – Augmentation de capital	1
Chapitre 1 : Responsables de la note d’opération	3
1.1. Responsables de la note d’opération	3
1.2. Attestation des responsables de la note d’opération	3
1.3. Attestation de l’intermédiaire en Bourse chargé de l’opération	3
1.4. Responsable de l’information	4
Chapitre 2 : Renseignements concernant l’opération	5
2.1. Renseignements relatifs à l’augmentation de capital	5
2.1.1. Décisions à l’origine de l’augmentation de capital	5
2.1.2. Caractéristiques de l’émission	5
2.1.3. Prix de l’émission	5
2.1.4. Droit préférentiel de souscription	5
2.1.5. Période de souscription	5
2.1.6. Etablissements domiciliataires	6
2.1.7. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces	6
2.1.8. Modalités et délais de délivrance des titres	6
2.1.9. Mode de placement	6
2.1.10. Jouissance des actions nouvelles souscrites	6
2.1.11. But de l’émission	6
2.2. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises	6
2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes	6
2.2.2. Régime de négociabilité	7
2.2.3. Régime fiscal applicable : Droit commun	7
2.3. Marché des titres	7
2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes	7
2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites	7
2.3.3. Cotation en Bourse des droits de souscription	7
2.4. Tribunaux compétents en cas de litige	8
2.5. Prise en charge par Tunisie Clearing	8
2.6. Indicateurs d’activité Trimestriels	9
Bulletin de souscription	10

FLASH AUGMENTATION DE CAPITAL

Augmentation de capital par souscription en numéraire avec droit préférentiel de souscription

Le capital social de Tunisie Leasing sera porté de 45 000 000 DT à 51 750 000 DT, par la création et l'émission de 1 350 000 actions nouvelles de nominal 5 DT à émettre avec une prime d'émission de 10 DT par action, à raison de 3 actions nouvelles pour 20 actions anciennes. Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

- **Caractéristiques de l'émission :**

- Montant de l'augmentation de capital en numéraire : 6 750 000 DT
- Montant de l'opération : 20 250 000 DT
- Nombre d'actions : 1 350 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de la souscription : 15 DT
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire

- **Prix d'émission :** les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- **Droit préférentiel de souscription :** la souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- **Période de souscription**

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus.

- **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai

ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° 07 001 0001340001606 46 ouvert auprès d'Amen Bank, Agence Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

1) Jouissance des nouvelles actions

Les actions nouvelles souscrites (1 350 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1^{er} juillet 2018.

Chapitre 1 – RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Ahmed ABDELKEFI

**TUNISIE
LEASING ET FACTORING**
Centre Urbain Nord Av. Hedi Karrouy, 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax 71 232 020
104

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Hichem ZGHAL

**TUNISIE
LEASING ET FACTORING**
Centre Urbain Nord Av. Hedi Karrouy, 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax 71 232 020
104

1.2 Attestation des responsables de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Ahmed ABDELKEFI

**TUNISIE
LEASING ET FACTORING**
Centre Urbain Nord Av. Hedi Karrouy, 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax 71 232 020
104

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Hichem ZGHAL

**TUNISIE
LEASING ET FACTORING**
Centre Urbain Nord Av. Hedi Karrouy, 1082 Tunis Mahrajène
Tél: 70 132 000 / 31 332 000-Fax 71 232 020
104

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

TUNISIE VALEURS

LE DIRECTEUR GENERAL

M. Walid SAIBI



1.4 Responsable de l'information :

M. Mondher ZID

Directeur Financier de Tunisie Leasing et Factoring

La notice légale est publiée au JORT N° 118 du 06/12/2018

 **Conseil du Marché Financier.**
Visa n° N° 18 / 1012 21 NOV. 2018
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: **Salah ESSAYEL**



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1 Renseignements relatifs à l'opération :

2.1.1- Décisions à l'origine de l'augmentation de capital :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de Tunisie Leasing et Factoring tenue le **09/10/2018** a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, d'un montant de **6 750 000 DT**, pour le porter ainsi de 45 000 000 DT à 51 750 000 DT et ce, par l'émission de **1 350 000 actions** nouvelles au prix de 15 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité de **trois (3)** actions nouvelles pour **vingt (20)** actions anciennes à libérer intégralement à la souscription. Elles porteront jouissance le **1^{er} juillet 2018**.

2.1.2- Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 6 750 000 DT par la souscription en numéraire de 1 350 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 1 350 000 actions
- Valeur nominale : 5 DT
- Prime d'émission : 10 DT
- Prix de souscription : 15 DT
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative
- Parité : **Trois (3)** actions nouvelles pour **vingt (20)** actions anciennes

2.1.3. Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action, soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars. Le prix d'émission est à libérer intégralement à la souscription.

2.1.4. – Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : A raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. TUNISIE LEASING ET FACTORING ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées, et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.5. – Période de souscription :

La souscription aux 1 350 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison de trois (3) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes et ce, du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus¹.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.1.6. – Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Tunisie Leasing exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de cinq (5) dinars représentant le nominal de l'action majoré de dix (10) dinars de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° 07 001 0001340001606 46 ouvert auprès d'Amen Bank, Agence place Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la TUNISIE CLEARING.

2.1.7. Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **01/02/2019** à 18H à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

2.1.8. Modalités et délais de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par TUNISIE CLEARING, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.1.9. Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 9 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

2.1.10. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les 1 350 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2018.

2.1.11. But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de :

- Renforcer les fonds propres de la société, à l'instar de la tendance générale pour les établissements de crédit.
- Tendre à maintenir, voire améliorer la notation de la société.

2.2. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

2.2.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

2.2.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

2.2.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3. Marché des titres

Les actions TUNISIE LEASING ET FACTORING sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

2.3.1. Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 9 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de TUNISIE LEASING ET FACTORING inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **21/12/2018**, droits de souscription détachés.

2.3.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 1 350 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3. Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus².

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.4. Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

2.5. Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102028 durant la période de souscription préférentielle soit du **21/12/2018** au **01/02/2019** inclus³.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0002102036 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par TUNISIE CLEARING.

³ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **01/02/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.6. Indicateurs d'activité Trimestriels

INDICATEURS	Deuxième Trimestre			Cumul			Année 2017 (*)
	30/09/2018 (**)	30/09/2017 (*)	Variation	30/09/2018 (**)	30/09/2017 (*)	Variation	
Approbations Mobilier	78 886	132 135	-40,3%	418 701	459 262	-8,8%	657 991
Agriculture	9 743	11 043	-11,8%	37 214	28 542	30,4%	43 893
Industrie	11 742	28 342	-58,6%	86 404	89 331	-3,3%	123 692
Bâtiments & Travaux Publics	10 320	28 255	-63,5%	57 310	91 635	-37,5%	126 882
Tourisme (2)	7 366	11 809	-37,6%	47 333	51 523	-8,1%	69 944
Services & Commerce	39 716	52 686	-24,6%	190 441	198 230	-3,9%	293 580
Approbations Immobilier	4 532	11 805	-61,6%	28 865	33 089	-12,8%	52 957
Agriculture	0	0	0,0%	0	0	0,0%	1 076
Industrie	215	8 710	-97,5%	3 684	14 455	-74,5%	16 378
Bâtiments & Travaux Publics	0	260	-100%	2 012	898	123,9%	3 366
Tourisme	0	0	0,0%	55	1 197	-95,4%	1 762
Services & Commerce	4 317	2 836	52,2%	23 114	16 538	39,8%	30 375
MONTANT TOTAL DES APPROBATIONS	83 418	143 941	-42,0%	447 566	492 351	-9,1%	710 949
Mises en force Mobilier	88 679	106 905	-17,0%	349 396	343 099	1,8%	506 193
Agriculture	9 588	7 072	35,6%	30 973	20 370	52,0%	32 920
Industrie	16 934	20 161	-16,0%	69 355	60 735	14,2%	92 584
Bâtiments & Travaux Publics	12 074	23 873	-49,4%	49 675	71 185	-30,2%	95 591
Tourisme (2)	10 795	12 706	-15,0%	45 009	41 600	8,2%	57 920
Services & Commerce	39 287	43 093	-8,8%	154 385	149 209	3,5%	227 178
Mises en force Immobilier	5 817	13 613	-57,3%	18 836	24 361	-22,7%	27 976
Agriculture	0	0	0,0%	0	0	0,0%	0
Industrie	621	8 678	-92,8%	3 751	12 550	-70,1%	13 211
Bâtiments & Travaux Publics	1 500	628	0,0%	1 500	628	0,0%	888
Tourisme (2)	55	586	-90,6%	55	1 308	-95,8%	1 308
Services & Commerce	3 641	3 722	-2,2%	13 530	9 876	37,0%	12 570
MONTANT TOTAL DES MISES EN FORCE	94 496	120 518	-21,6%	368 232	367 460	0,2%	534 169
Encours financiers du Leasing				957 030	829 515	15,4%	905 425
Encours de financement du Factoring				103 145	108 710	-5,1%	107 995
Total des Engagements Courants Leasing (a)				938 282	804 581	16,6%	893 429
Total des Engagements Courants Factoring (e)				116 438	116 723	-0,2%	114 518
Total des Engagements Classés Leasing(b)				55 596	56 681	-1,9%	40 548
Total des Engagements Classés Factoring (f)				6 268	6 266	0,0%	5 981
Total des Engagements Leasing (c)=a+b				993 878	861 262	15,4%	933 977
Total des Engagements Factoring (g)=e+f				122 706	122 989	-0,2%	120 499
Ratio des engagements classés Leasing (d)=(b)/(c)				5,59%	6,58%		4,34%
Ratio des engagements classés Factoring (h)=(f)/(g)				5,11%	5,09%		4,96%
Ressources d'Emprunts				838 822	672 812	24,67%	722 105
Capitaux Propres (***)				137 320	122 238	12,34%	132 679
Revenus Bruts de Leasing (l)	121 296	103 368	17,34%	357 349	299 873	19,17%	414 127
Revenus Nets du Leasing et du Factoring	28 982	20 499	41,38%	84 257	57 313	47,01%	93 557
Produit Net	16 344	8 266	97,73%	41 136	30 033	36,97%	46 162
Total des Charges d'Exploitation	5 810	4 063	43,00%	18 617	13 259	40,41%	23 699
Trésorerie Nette				(38 352)	(5 276)		(22 239)

Les données comptables du 30 septembre 2017 ne tiennent pas comptes du factoring

(*) Chiffres audités

(**) Chiffres non audités

(***) Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune

Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène

Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par FITCH RATINGS en date du 13 décembre 2017

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 45 000 000 A 51 750 000 DINARS, PAR EMISSION DE 1 350 000 ACTIONS NOUVELLES AU PRIX D'EMISSION DE 15 DT

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/10/2018

Le procès-verbal de l'AGE du 09/10/2018 a été déposé au greffe du tribunal de première instance

de Tunis en date du 29/10/2018 sous le n°18505987

Visa **№ 18 / 10 / 12** du **21 NOV. 2018**

Notice légale publiée au JORT N° N° 148 du 06/12/2018

Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans le compte indisponible ouvert sur les livres de Amen Bank Agence Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis sous le n° de RIB suivant : 07 001 0001340001606 46

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom¹ : Mme Mlle Mr
 Nationalité : Pièce d'identité (1) : CIN Carte de séjour Passeport
 N° Délivré le : / /
 Profession/activité :
 Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : De moi-même
 Du mandat en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

<p>Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. Nom & Prénom¹ : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : / /</p>	<p>Personne Morale : Raison sociale : N° du R.C : Matricule Fiscal :</p>
--	--

Profession/activité :
 Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Déclare (ons) souscrire (2) :
 (en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividendes à partir du 01/07/2018.

- 1- à titre irréductible à raison de 3 actions nouvelles pour 20 actions anciennes contre la remise de mes (nos) :
actions anciennes
droits acquis en Bourse (attestation N° du / /)
Total des droits de souscription donnant droit àactions nouvelles
- 2- à titre réductible : àactions nouvelles.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2018 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

- en espèces
 par chèque N° Tiré sur : Agence :
 par virement en date du effectué sur mon (notre) compte N° Ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2) représentant le montant nominal des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 15 DT par action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche⁴
 A le
Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



COPIE

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société Anonyme au Capital de 45 000 000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 dinars chacune

Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène

Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING ET FACTORING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par FITCH RATINGS en date du 13 décembre 2017

AUGMENTATION DE CAPITAL DE 45 000 000 A 51 750 000 DINARS, PAR EMISSION DE 1 350 000 ACTIONS NOUVELLES AU PRIX D'EMISSION DE 15 DT

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/10/2018

Le procès-verbal de l'AGE du 09/10/2018 a été déposé au greffe du tribunal de première instance

de Tunis en date du 29/10/2018 sous le n°18505987

Visa n° 18 / 10 / 2 du 21 NOV. 2018

Notice légale publiée au JORT N° 148 du 06/12/2018

Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans le compte indisponible ouvert sur les livres de Amen Bank Agence Pasteur sise au 150, Avenue de la Liberté 1002 Tunis sous le n° de RIB suivant : 07 001 0001340001606 46

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Je (Nous) soussigné (s)

Nom & Prénom¹ : Mme Mlle Mr
 Nationalité : Pièce d'identité (1) : CIN Carte de séjour Passeport
 N° Délivré le : / /
 Profession/activité :
 Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Agissant pour le compte (1) : De moi-même
 Du mandat en qualité de : Tuteur Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

<p>Personne Physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M. Nom & Prénom¹ : Pièce d'identité (1) : <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport N° Délivré le : / /</p>	<p>Personne Morale : Raison sociale : N° du R.C : Matricule Fiscal :</p>
--	--

Profession/activité :
 Adresse : Code postale : Pays : Tel :

Déclare (ons) souscrire (2) :
 (en chiffres) actions nouvelles portant jouissance en dividendes à partir du 01/07/2018.

- 1- à titre irréductible à raison de 3 actions nouvelles pour 20 actions anciennes contre la remise de mes (nos) :
 actions anciennes
 droits acquis en Bourse (attestation N° du / /)
 Total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

- 1- à titre réductible : à actions nouvelles.

- 2- Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2018 » et de la note d'opération relative à l'augmentation de capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

- en espèces
- par chèque N° Tiré sur : Agence :
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte N° Ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres) (2) représentant le montant nominal des actions souscrites, à titre irréductible et réductible, à raison de 15 DT par action, soit 5 DT de nominal et 10 DT de prime d'émission.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession
Le second servant de souche⁴
 A, le
Signature

¹ Cocher la case correspondante

² Remplir la ligne appropriée

³ Indiquer le nom du dépositaire

⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

